

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00035

Numéro SIREN : 809 075 997

Nom ou dénomination : AB FUTE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt 710

Désignation de l'entreprise : <u>Sasu AB EUTE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>41 Chemin de Bonnefil 81150 LAGRAVE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>8 0 9 0 7 5 9 9 7 0 0 0 2 7</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	2 938	AC	2 938
		CX		CQ	
		AF	7 665	AG	1 650
		6 015			
		AH		AI	
		AJ		AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL		AM	
		AN		AO	
		AP		AQ	
		AR	48 268	AS	20 777
		27 491			
		AT	95 724	AU	15 091
	80 633				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	AV		AW	
		AX		AY	
		CS		CT	
		CU		CV	
		BB		BC	
BD			BE		
TOTAL (II)	BF		BG		
	BH		BI		
	BJ	154 594	BK	37 518	
	117 076				
	BL		BM		
	BN		BO		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BP		BQ	
		BR		BS	
		BT	41 345	BU	41 345
		BV	295	BW	295
	CRÉANCES	BX	207 162	BY	3 291
		203 871			
		BZ	9 123	CA	9 123
		CB		CC	
	DIVERS	CD		CE	
		CF	13 628	CG	13 628
Comptes de régularisation	CH		CI		
	CJ	271 554	CK	3 291	
	268 263				
	CW				
	CM				
	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	426 148	1A	40 809	
	385 339				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
CP		(3) Part à plus d'un an :			
CR					
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		Sasu AB FUTE		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/12/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	11 622	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 871	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	18 993	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	230 602	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	60 028	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 141	
	Dettes fiscales et sociales			DY	11 819	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	756	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	366 346		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	385 339		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	291 264
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant des centimes)*

0

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

1

Désignation de l'entreprise										Sasu AB FUTE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
												2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	2 938		D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	4 665		KE			KF	3 000					
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9			KJ			KK			KL						
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1			KM			KN			KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants		M2			KP			KQ			KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3			KS	37 268		KT			KU	11 000				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	5 580		KW			KX	51 539				
		Matériel de transport *								KY	2 690		KZ			LA	14 499				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	15 117		LC			LD	6 300				
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes								LK			LL			LM						
	TOTAL III								LN	60 654		LO			LP	83 338					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T					
Autres participations								8U			8V			8W							
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières								1T			1U			1V							
TOTAL IV								LQ			LR			LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	68 257		ØH			ØJ	86 337		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1		2						4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ	2 938		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	7 665		IX					
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC						
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	48 268		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM			MN	57 119		MO						
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	17 189		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	21 416		MU						
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF					
TOTAL III						IY			NG			NH	143 992		NI						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW					
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ					
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D					
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F			2G					
	TOTAL IV						I3			NJ			NK			2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	154 594		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sasu AB FUTE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>Sasu AB FUTE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 650	PF		PG		PH	1 650					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	14 198	QA	6 579	QB		QC	20 777					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	2 337	QE	2 702	QF		QG	5 038					
	Matériel de transport		QH	2 121	QI	1 972	QJ		QK	4 093					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 494	QM	2 466	QN		QO	5 960					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	22 149	QV	13 719	QW		QX	35 868					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	23 799	ØP	13 719	ØQ		ØR	37 518					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		Sasu AB FUTE		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	3 291	6U	6V	6W	3 291
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	3 291	TY	TZ	UA	3 291
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 291	UB	UC	UD	3 291
Dont dotations et reprises	} - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

Désignation de l' entreprise : Sasu AB FUTE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	* Clients douteux ou litigieux			VA	3 472		3 472						
	Autres créances clients			UX	203 690		203 690						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 056		2 056						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 017		7 017						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	50		50						
	Charges constatées d'avance			VS									
TOTAUX			VT	216 285	VU	216 285	VV						
RENVOS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	230 602		155 520		61 287		13 795			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	63 141		63 141							
Personnel et comptes rattachés			8C	3 794		3 794							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 773		6 773							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	291		291							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	962		962							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	60 028		60 028							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	756		756							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	366 346	VZ	291 264		61 287		13 795			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	98 424	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 330	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

« AB FUTE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : LAGRAVE (Tarn)
41, Chemin de Bonnefil

R.C.S. ALBI 809 075 997
S.I.R.E.T. 809 075 997 00027

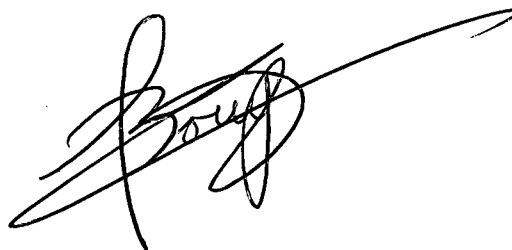
**PROPOSITION D'AFFECTATION EN VUE DE LA DECISION DE
L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 11 MARS 2020**

RESULTATS DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS D'EURO (1 870,86 €) que je propose d'affecter en totalité aux réserves facultatives.

Je rappelle en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le président : Alexis BOUYSSOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouyssou', with a long horizontal stroke extending to the right.

« AB FUTE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : LAGRAVE (Tarn)
41, Chemin de Bonnefil

R.C.S. ALBI 809 075 997
S.I.R.E.T. 809 075 997 00027

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 MARS 2020

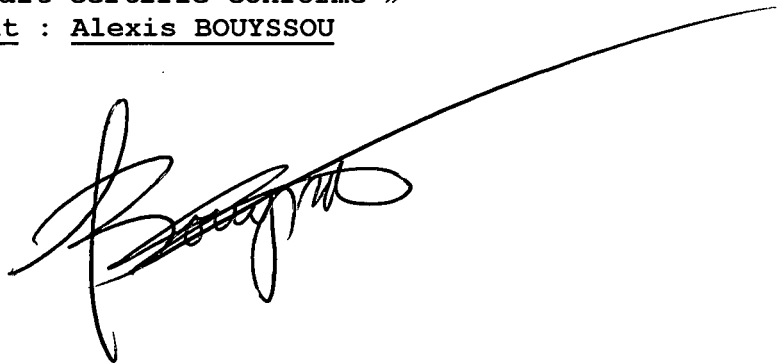
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS D'EURO (1 870,86 €), en totalité aux réserves facultatives.

L'associé unique rappelle en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

« Pour extrait certifié conforme »
Le président : Alexis BOUYSSOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexis Bouyssou', is written over a long, thin horizontal line that extends from the signature towards the right margin of the page.